

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-9</b>  <b>26SGADL0082</b>

**SEANCE DU  
13 MAI 2026**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>56</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>7 mai 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>15 mai 2026</b></p>
--

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>Direction de l'Ecomusée - service expositions - suppression d'un emploi permanent</b></p>
---

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>
---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 13 mai à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, EMBARCADERE - SALLE BOURDELLE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tiffany BEURIER - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Emilie NAUDIN - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Jean-Louis SAVETIER - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric FAUCHON  
M. BONNAND (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)  
Mme CAPBER (pouvoir à Mme Anne SEVIN)  
M. FALCAND (pouvoir à Mme Chantal CORDELIER)  
M. GRAND (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)  
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)  
Mme MATHY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)  
M. THOMASSET (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)  
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme Béatrice BARNAY



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.5211-1 et L.5215-19,

Vu les articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable rendu en Comité Social Territorial le 3 mars 2026,

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même, il appartient à l'organe délibérant de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Depuis 2017, l'entretien des jardins de la Villa Perrusson est assuré par une organisation mixte combinant l'intervention d'un agent jardinier en poste à plein temps, la sous-traitance partielle via un marché public, le concours ponctuel des équipes territoriales de Montchanin.

Lors de la dernière réorganisation de la direction de l'Ecomusée en 2021, les missions d'entretien du jardin de la Villa Perrusson ont été intégrées au service des expositions. Auparavant, elles étaient encadrées par la chargée de mission de programmation de la Villa Perrusson.

Il est désormais proposé d'externaliser l'entretien du jardin et des espaces verts de la Villa Perrusson. Cette externalisation repose sur trois enjeux :

- Gestion opérationnelle et réactivité

L'externalisation permettra de faire face aux besoins ponctuels et aux pics d'activité liés à la période d'ouverture du site, d'avril à novembre, notamment lors de la période estivale. Un prestataire dédié pourra intervenir rapidement en cas d'urgence, garantissant ainsi la sécurité du site pour le public et une image valorisante du jardin patrimonial, reflétant un entretien rigoureux par la collectivité.

- Expertise technique et préservation du patrimoine végétal

Certaines missions d'entretien exigent des savoir-faire spécifiques, des équipements adaptés et une connaissance approfondie des espèces végétales, en particulier celles du jardin Perrusson. Ces compétences ne sont pas disponibles en interne au sein de la collectivité. L'intervention d'un professionnel qualifié permettra de préserver ce patrimoine naturel et de préconiser des essences plus résistantes aux changements climatiques.

- Maîtrise budgétaire et efficacité économique

Une analyse comparative des coûts actuels (marchés ponctuels, équivalent temps plein, ressources territoriales) démontre qu'une économie supérieure à 50 % pourrait être réalisée grâce à un marché d'entretien externalisé. Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues pour les collectivités, cette solution offre une organisation plus efficace tout en contrôlant les dépenses.

Par conséquent, il est proposé pour les besoins du service, de supprimer l'emploi permanent de jardinier affecté à la Villa Perrusson, et de mettre en place, à compter de mai 2026, un marché public dédié à l'entretien du jardin.

Compte-tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé :

- De supprimer, à compter du 18/05/2026, au sein du service expositions de la Direction de l'Ecomusée l'emploi permanent à temps complet de Jardinier/technicien à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant de la filière technique de catégorie C au grade d'adjoint technique ;

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De supprimer, à compter du 18/05/2026, au sein du service expositions de la Direction de l'Ecomusée, l'emploi permanent à temps complet de Jardinier/technicien à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant de la filière technique de catégorie C au grade d'adjoint technique ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 mai 2026  
et publié, affiché ou notifié le 15 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,  
Isabelle LOUIS

LA PRESIDENTE,  
Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,  
Béatrice BARNAY



